

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

L'an deux mil vingt-trois le neuf août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 02 août 2023

Présents : Mmes, Beaumatin, Bianchini, Guérout, Veubret, Mrs, Giraudeau, Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann

Pouvoirs :

Absents excusés :

Absent : Mmes Bineau, Goncalvez, Mercier, M Gauvin

Secrétaire de séance : Mme Beaumatin

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 10

Nombre de votants : 10

OBJET : 1. Décision Modificative n° 1 du Budget Principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération du conseil municipal n° 7 du 06 avril 2023 adoptant les budgets primitifs 2023.

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires.

Suite à des modifications de projets, un nouvel emprunt du SDEER et un don pour le séisme de Charente Maritime, il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOpte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 telle que détaillée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

C/615232	+ 1 324,43 €
C/617	- 1 724,43 €
C/6713	+ 400,00 €

TOTAL DEPENSES 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Recettes

C/2128	Op 66	+ 21 040,00 €
C/2135	Op 66	- 21 040,00 €

TOTAL DEPENSES 0

OPERATION D'ORDRE

Dépenses

Recettes

C/6812-042 + 528,90 €
023 : - 528,90 €

C/4812-040 + 528,90 €
021 - 528,90 €

C/21534-042 + 2 648,86 €

C/13258-040 + 1 324,43 €
C/168758-040 + 1 324,43 €

TOTAL DEPENSES + 2 648,86 €

TOTAL RECETTES + 2 648,86 €

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits
Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain INGRAND